


Groupe 4 – Montesquieu

Consigne : A l'aide des documents ci-dessous répondez aux questions suivantes. Nommez un rapporteur dans le groupe qui sera chargé de venir faire la synthèse de vos résultats devant la classe.

Doc 1 - Biographie

<p>Portrait de Montesquieu, Jean-Antoine Dassier, 1728, Musée national du château de Versailles.</p>	<p>Né en 1689, près de Bordeaux, au château de La Brède, Montesquieu, de son vrai nom Charles-Louis de Secondat de la Brède, est issu d'une famille noble. Il fait des études de droit et devient avocat puis conseiller au Parlement de Bordeaux. C'est un philosophe français des Lumières. La première œuvre qu'on lui doit paraît anonymement en 1721 : <i>Lettres persanes</i>. Il y dénonce les fausses valeurs de l'Orient musulman et de l'Occident chrétien pour mieux définir les valeurs qui fondent les Lumières : la raison, la justice, la liberté, la tolérance. Face au succès, il finit par reconnaître qu'il est l'auteur de cet ouvrage. Mais c'est bien, <i>L'esprit des Lois</i>, en 1748, publié anonymement, qui reste son ouvrage fondamental. Il y démontre la nécessité de la séparation des pouvoirs. Il meurt le 10 février 1755.</p>
	

Doc 2 – Montesquieu et la liberté

« Comme dans les démocraties le peuple paraît à peu près faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernements, et on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple. Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. (...) Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. »

Montesquieu, *De l'esprit des Lois*, 1748.

Doc 3 – Montesquieu et le pouvoir politique

« Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative*, la puissance exécutrice** et la puissance de juger. Lorsque le pouvoir législatif est réuni au pouvoir exécutif, dans la ou les mêmes personnes, il n'y a pas de liberté : on peut craindre que le même monarque ou la même assemblée en fasse des lois tyranniques pour les appliquer tyranniquement. Chez les Turcs, où les trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme*** »

Montesquieu, *De l'esprit des Lois*, 1748.

*Pouvoir de faire des lois.

**Pouvoir de faire appliquer les lois (de gouverner).

***Autorité exercée par un seul individu qui règne de manière absolu.

1°) Doc 1 – Présentez rapidement Montesquieu (Date de naissance et de décès, nationalité, grands événements de sa vie).

2°) Doc 2 – Qu'est-ce que la liberté selon Montesquieu ?

3°) Doc 2 – Expliquez la phrase soulignée dans le texte.

4°) Doc 3 + Vidéo – Identifiez les trois pouvoirs présents dans un Etat ? Pourquoi faut-il les séparer selon Montesquieu ?

5°) Doc 3 – Pourquoi Montesquieu choisit-il un exemple étranger (les Turcs) ?